

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2442

2 octobre 2012

SOMMAIRE

Atmosphère Bazar S.à r.l.	117170	Red & Black Topco S.à r.l.	117215
BR 209 Invest S.A.	117170	Reno-Concept S.à r.l.	117215
CCP Holdings I - End S.à r.l.	117171	Reno-Concept S.à r.l.	117215
CCP Holdings III - End S.à r.l.	117172	Retail Equity Holding S.A.	117192
Centaurus C.E.R. (Aviva Investors) S.à r.l.	117214	Safety International Lux S.à r.l.	117172
Colt Lux MP S.à r.l.	117209	Sam HWA Steel S.A.	117207
Correlia Immobiliers S.A.	117211	Scandinavian Trust S.A.	117207
Eleven Buckeye S.à r.l.	117172	Server S.A.	117208
ENB Topco 2 S.à r.l.	117192	Sorbholding S.A.	117204
Enthopar S.à r.l.	117199	Spetses Maritimes S.A.	117208
Entraide & Solidarité Musulmane Amana	117214	Stugalux Promotion S.A.	117209
GE Real Estate Central European Investors S.à r.l.	117216	Stugalux S.A.	117209
Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.	117200	Technireнове S.à r.l.	117209
H.W.E. Luxembourg S.A.	117216	TE Connectivity Holding International II S.à r.l.	117210
Irish Public Bar S.à r.l.	117203	TE Connectivity Holding International I S.à r.l.	117210
IS Eurologistics Investments Sàrl	117204	TE Connectivity S.à r.l.	117211
IS Eurologistics Investments Sàrl	117171	Top Goode Sàrl	117211
Love Capital S.A.	117216	Top Goode Sàrl	117212
Moto Plus Group	117195	Top Goode Sàrl	117212
Mylan Luxembourg 6 S.à r.l.	117215	TPG Utrecht S.à r.l.	117212
P.A.R.A.D.I.S.O. Trust II S.A.	117205	Triple G S.à r.l.	117213
Popso (Suisse) Investment Fund SICAV	117216	Tyco Electronics Group S.A.	117213
ProLogis Spain XIX S.à r.l.	117208	UniCredit Luxembourg S.A.	117213
RDC Drilling International S.à r.l.	117205	Unistar S.A.	117214
Real Pol Investments S.A.	117206	VP Bank (Luxembourg) S.A.	117213
		VP Bank (Luxembourg) S.A.	117214

Atmosphère Bazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.

R.C.S. Luxembourg B 122.407.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114103/10.

(120154533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

BR 209 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 164.962.

L'an deux mille douze, le dix août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sylvie Arpea, employée privée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, agissant en tant que mandataire de la société anonyme "BR 209 INVEST S.A." (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.962,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 7 août 2012, dont un extrait restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I. La société "BR 209 INVEST S.A." fut constituée par acte du notaire soussigné en date du 11 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 35 du 5 janvier 2012.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

II. Ladite société "BR 209 INVEST S.A." a actuellement un capital souscrit et libéré de cent vingt mille euros (EUR 120.000.-) représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (100) chacune, libérées entièrement en espèces.

L'article 5, alinéas 4 et suivants, des statuts stipulent ce qui suit:

«Capital autorisé:

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) avec ou sans création et émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du jour de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de constitution de la Société et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

III. En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée prise en date du 7 août 2012, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription de l'actionnaire actuel de deux mille (2.000) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire soussigné par un bulletin de souscription.

Il a été prouvé au notaire soussigné qui le constate expressément que le montant de deux cent mille euros (EUR 200.000.-) est désormais à la libre disposition de la Société.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:"

Art. 5. Capital social. (Premier alinéa).

La Société a un capital social de trois cent vingt mille euros (EUR 320.000.-) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2012. LAC/2012/38770. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114133/63.

(120154524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

CCP Holdings I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 131.777,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.772.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 4 septembre 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer:

* Monsieur Brian PATTERSON, né le 31 mai 1983 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Eric LECHAT

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012114185/18.

(120154526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

IS Eurolistics Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.218.400,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.257.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 04 septembre 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114351/17.

(120154499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

CCP Holdings III - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.631.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 4 septembre 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer:

Monsieur Brian PATTERSON, né le 31 mai 1983 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Eric LECHAT

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012114187/18.

(120154541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Safety International Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Eleven Buckeye S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 159.297.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of August,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Eleven Buckeye S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B, number 159 297 incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by deed of notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 26 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 May 2011, under number 1112, (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is opened at 10:45 with Mrs. Marie-Madeleine Werner, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary and as scrutineer Mr. Naguin Zekkouti, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman of the meeting declares and requests the notary to state that:

I - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company from Eleven Buckeye S.à r.l. to "Safety International Lux S.à r.l.";

2. Approval of the (i) creation of different classes of shares divided into class A ordinary shares, class B ordinary shares, class C ordinary shares, class D ordinary shares and class E ordinary shares, (ii) conversion of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into class A ordinary shares, (iii) reduction of the nominal value of the shares from one euro (EUR 1.-) to ten euro-cent (EUR 0.10) by increasing the number of shares in issue and (iv) creation of new classes of preferred shares divided into class A preferred shares, class B preferred shares, class C preferred shares, class D preferred shares and class E preferred shares;

3. Increase of the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of nineteen million eight hundred fifty thousand euro (EUR 19,850,000.-) through the issuance of (i) thirty-seven million three hundred seventy-five thousand (37,375,000) ordinary shares with a par value of ten euro cents (EUR 0.10.-) each, divided into five classes of ordinary shares, which will be subscribed for a total subscription price of thirty-seven million four hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,487,500.-) out of which an amount of thirty-three million seven hundred fifty thousand euro (EUR 33,750,000.-) is allocated to the share premium account and an amount of three million seven hundred thirty seven thousand five hundred euro (EUR 3,737,500.-) is allocated to the share capital of the Company, and (ii) one hundred sixty-one million (161,000,000) preferred shares, with a par value of ten cents (EUR 0.10.-) each, divided into five classes of preferred shares, which will be subscribed for a total subscription

price of one hundred sixty-one million euro (EUR 161,000,000.-) out of which an amount of one hundred forty-four million nine hundred thousand euro (EUR 144,900,000.-) is allocated to the share premium account and an amount of sixteen million one hundred thousand euro (EUR 16,100,000.-) is allocated to the share capital of the Company;

4. Amendment of the financial year of the Company so that the financial year shall begin on the 1st of May and end the 30th of April of each year;

5. Full restatement of the articles of association without changing the corporate purpose; and

6. Miscellaneous.

II -The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III- The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV- The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the name of the Company, with effect as of the current general meeting of shareholders from Eleven Buckeye S.à r.l. to "Safety International Lux S.à r.l.".

Second resolution

The general meeting resolves:

- to create different classes of shares divided into five classes of ordinary shares, i.e. the class A ordinary shares, the class B ordinary shares, the class C ordinary shares, the class D ordinary shares and the class E ordinary shares, the terms of which are set out in more details in the restated articles of association hereafter;

- to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

- to reduce the nominal value of the shares from one euro (EUR 1.-) to ten euro-cent (EUR 0.10.-) by increasing the number of issued shares from twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares to one hundred twenty-five thousand (125,000) class A ordinary shares; and

- to create new classes of preferred shares divided into five classes, i.e. the class A preferred shares, the class B preferred shares, the class C preferred shares, the class D preferred shares and the class E preferred shares, the terms of which are set out in more details in the restated articles of association hereafter.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nineteen million eight hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 19,837,500.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of nineteen million eight hundred fifty thousand euro (EUR 19,850,000.-) through the issuance of:

1) thirty seven million three hundred seventy-five thousand (37,375,000) ordinary shares of different classes with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each and divided as follows:

- a. 7,375,000 class A ordinary shares;
- b. 7,500,000 class B ordinary shares;
- c. 7,500,000 class C ordinary shares;
- d. 7,500,000 class D ordinary shares; and
- e. 7,500,000 class E ordinary shares (the "Ordinary Shares").

2) one hundred sixty-one million (161,000,000) preferred shares of different classes with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each and divided as follows:

- a. 32,200,000 class A preferred shares;
- b. 32,200,000 class B preferred shares;
- c. 32,200,000 class C preferred shares;
- d. 32,200,000 class D preferred shares;
- e. 32,200,000 class E preferred shares (the "Preferred Shares").

The thirty seven million three hundred seventy-five thousand (37,375,000) Ordinary Shares and the one hundred sixty-one million (161,000,000) Preferred Shares issued by the Company are hereinafter collectively referred to as "Newly Issued Shares".

The Newly Issued Shares are subscribed for as follows:

(A) Charterhouse General Partners (IX) Limited, a Private Limited Company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number 02197301, acting as general partner of CCP IX LP No. 1, aforementioned, here represented by Mrs. Marie-Madeleine Werner, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given on 30 August 2012, subscribed for:

- twenty million eighty-four thousand one hundred seventy (20,084,170) Ordinary Shares with a nominal value of ten euro-cent (EUR 0.10) each as follows:

- 3,963,098 class A Ordinary Shares;
- 4,030,268 class B Ordinary Shares;
- 4,030,268 class C Ordinary Shares;
- 4,030,268 class D Ordinary Shares;
- 4,030,268 class E Ordinary Shares;

- eighty-six million five hundred sixteen thousand four hundred twenty (86,516,420) Preferred Shares with a nominal of ten euro-cent (EUR 0.10) each, divided as follows:

- 17,303,284 class A Preferred Shares;
- 17,303,284 class B Preferred Shares;
- 17,303,284 class C Preferred Shares;
- 17,303,284 class D Preferred Shares;
- 17,303,284 class E Preferred Shares.

The twenty million eighty-four thousand one hundred seventy (20,084,170) Ordinary Shares and the eighty-six million five hundred sixteen thousand four hundred twenty (86,516,420) Preferred Shares were subscribed at a total subscription price of one hundred six million six hundred sixty-one thousand forty-three euro (EUR 106,661,043.-), out of which ten million six hundred sixty thousand fifty-nine euro (EUR 10,660,059.-) have been allocated to the share capital and ninety-six million nine hundred eighty-four euro (EUR 96,000,984.-) have been allocated to the share premium account.

The subscribed shares have been entirely paid up through a contribution in cash. The proof of the existence and of the value of has been produced to the undersigned notary.

(B) Charterhouse General Partners (IX) Limited, a Private Limited Company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number 02197301, acting as general partner of CCP IX LP No. 2, aforementioned, here represented by Mrs. Marie-Madeleine Werner, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given on 30 August 2012, subscribed for:

- sixteen million seven hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-five (16,738,495) Ordinary Shares with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each as follows:

- 3,302,915 class A Ordinary Shares;
- 3,358,895 class B Ordinary Shares;
- 3,358,895 class C Ordinary Shares;
- 3,358,895 class D Ordinary Shares;
- 3,358,895 class E Ordinary Shares;

- seventy-two million one hundred four thousand two hundred seventy (72,104,270) Preferred Shares with a nominal of ten euro cent (EUR 0.10) each, divided as follows:

- 14,420,854 class A Preferred Shares;
- 14,420,854 class B Preferred Shares;
- 14,420,854 class C Preferred Shares;
- 14,420,854 class D Preferred Shares;
- 14,420,854 class E Preferred Shares.

The sixteen million seven hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-five (16,738,495) Ordinary Shares Ordinary Shares and the seventy-two million one hundred four thousand two hundred seventy (72,104,270) Preferred Shares were subscribed at a total subscription price of eighty-eight million eight hundred ninety-three thousand one hundred forty-seven euro (EUR 88,893,147.-) out of which eight million eight hundred eighty-four thousand two hundred seventy-six euro fifty euro cent (EUR 8,884,276.50) have been allocated to the share capital and eighty million eight thousand eight hundred seventy euro five euro fifty euro cent (EUR 80,008,870.50) have been allocated to the share premium account.

The subscribed shares have been entirely paid up through a contribution in cash. The proof of the existence and of the value of has been produced to the undersigned notary.

(C) Charterhouse General Partners (IX) Limited, a Private Limited Company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number 02197301, acting as general partner of CCP IX Co-investment LP, aforementioned, here represented by Mrs. Marie-Madeleine Werner, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form, given on 30 August 2012, subscribed for:

- five hundred fifty-two thousand three hundred thirty-five (552,335) Ordinary Shares with a nominal value of ten euro-cent (EUR 0.10) each as follows:

- 108,987 class A Ordinary Shares;
- 110,837 class B Ordinary Shares;
- 110,837 class C Ordinary Shares;
- 110,837 class D Ordinary Shares;
- 110,837 class E Ordinary Shares;

- two million three hundred seventy-nine thousand three hundred ten (2,379,310) Preferred Shares with a nominal of ten euro-cent (EUR 0.10) each, divided as follows:

- 475,862 class A Preferred Shares;
- 475,862 class B Preferred Shares;
- 475,862 class C Preferred Shares;
- 475,862 class D Preferred Shares;
- 475,862 class E Preferred Shares.

The five hundred fifty-two thousand three hundred thirty-five (552,335) Ordinary Shares and the two million three hundred seventy-nine thousand three hundred ten (2,379,310) Preferred Shares were subscribed at a total subscription price of two million nine hundred thirty-three thousand three hundred ten euro (EUR 2,933,310), out of which two hundred ninety-three thousand one hundred sixty-four euro fifty euro cent (EUR 293,164.50) have been allocated to the share capital and two million six hundred forty thousand one hundred forty-five euro fifty euro cent (EUR 2,640,145.50) have been allocated to the share premium account.

The subscribed shares have been entirely paid up through a contribution in cash, as it has been proved to the undersigned notary.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the financial year of the Company so that the financial year shall begin on 1st of May and end on 30th of April of each year.

Further to the above resolution, the general meeting acknowledges and approves that, during the transitory period, the current financial year started on 1 January 2012 shall end on 31 December 2012, the subsequent financial year shall be a shortened financial year starting on 1 January 2013 and ending on 30 April 2013 and the further financial year shall start on 1 May 2013 and end on 30 April 2014.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of shareholders decides to fully restate the articles of association of the Company without changing the corporate purpose, which shall henceforth read as follows:

A. Purpose – Duration – Name – Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Safety International Lux S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Defined terms

Art. 6. Definitions. "Accrued Preferred Principal" means an amount in Euros equal to:

$p+q-r$

where:

p = the aggregate issue price of all the Preferred Shares in issue;

q = the Required Return; and

r = the Relevant Return; Required Return is an amount in Euros equal to:

$(s - 436,000,000) + u$

where:

$s = (436,000,000 \times 1.12^n)$;

$t = (436,000,000 \times 1.12^{n+1})$;

$u = (t - s) \times y / 365$

n = the number of full complete calendar years from (and including) the date of issue of a relevant class of Share to (and including) the date of: (a) repurchase and cancellation of such Shares; (b) payment of a relevant dividend; or (c) the liquidation of the Company (as applicable);

y = the number of days from the end of the last full complete calendar year included in the calculation of n to (and including) the date of: (a) repurchase and cancellation of the relevant Shares; (b) the date of payment of a relevant dividend; or (c) the date of the liquidation of the Company (as applicable); and

Relevant Return is an amount in Euros equal to:

$(k - 275,000,000) + m$

where:

$k = (275,000,000 \times 1.0875^n)$;

$l = (275,000,000 \times 1.0875^{n+1})$;

$m = (l - k) \times y / 365$

n and y shall have the same meanings as given above.

For the avoidance of doubt, potential interim payment to the owners of the Preferred Shares shall reduce the basis for the interest calculation accordingly although this is not directly reflected in above formula.

It is understood that the Accrued Preferred Principal is adjusted to reflect the Target Yield in case of any PECs or Preferred Shares are sold or redeemed other than in parallel.

The Preferred Shares shall entitle the holders of the Preferred Shares to the Accrued Preferred Principal and that the Ordinary Shares will not entitle the holders of the Ordinary Shares to any dividends, distributions or other payments whatsoever unless the holders of the Preferred Shares have first received the Accrued Preferred Principal. If a holder of Ordinary Shares receives any dividends, distributions or other payments from the Company in circumstances where the holders of Preferred Shares have not received the Required Return, the holders of Ordinary Shares irrevocably undertake to pay any dividends, distributions or other payments received from the Company to the holders of the Preferred Shares to the extent required to allow the holders of the Preferred Shares to receive the Required Return.

"Articles" means the present articles of association, as amended from time to time.

"Available Amount" shall have the meaning set forth in Article 7.

"Board" means the board of managers of the Company as constituted from time to time.

"Business Day" shall mean any day on which banks in the Grand-Duchy of Luxembourg, England and Germany, are generally open to business and which is neither a Saturday nor a Sunday.

"Cancellation Value Per Share" shall have the meaning set forth in Article 7.

"Class A Ordinary Shares" means the ordinary shares of the Company of class A.

"Class B Ordinary Shares" means the ordinary shares of the Company of class B.

"Class C Ordinary Shares" means the ordinary shares of the Company of class C.

"Class D Ordinary Shares" means the ordinary shares of the Company of class D.

"Class E Ordinary Shares" means the ordinary shares of the Company of class E.

"Class A Preferred Shares" means the preferred shares of the Company of class A.

"Class B Preferred Shares" means the preferred shares of the Company of class B.

"Class C Preferred Shares" means the preferred shares of the Company of class C.

"Class D Preferred Shares" means the preferred shares of the Company of class D.

"Class E Preferred Shares" means the preferred shares of the Company of class E.

"Chairman" means the chairman of the Board.

"Control", "Controlling" and "Controlled" means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management or policies of a Person, whether through the ownership of voting rights, by contract or otherwise.

"Financial Year" means any financial year of the Company as defined in Article 18.

"Group" means Target Group together with the Company and any entity of the Group is referred to as a "Group Entity".

"Group Entity" means any entity of the Group.

"Manager" means any manager of the Company.

"Ordinary Shares" means the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares and the Class E Ordinary Shares, which are issued, from time to time, by the Company.

"PECs" means all preferred equity certificates of any series duly authorised and issued by the Company.

"PEC Holder" means the holder of the PECs which are issued by the Company from time to time.

"Person" means any natural and legal person, in particular any legal entity, any company, any association, any partnership, any trust, any joint-venture, any unincorporated organisation and any governmental body.

"Preferred Equity" means the Preferred Shares and any other equity securities issued by the Company from time to time.

"Preferred Shares" means the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares and the Class E Preferred Shares which are issued from time to time, by the Company.

"Shareholder" or "Shareholders" means the holders of the Shares issued, from time to time, by the Company.

"Shares" means all Ordinary Shares and Preferred Shares of any class duly authorised and issued from time to time by the Company.

"Subsidiary" means with respect to any Person any other Person that directly or indirectly through one or more intermediaries is controlled by the Person either alone or jointly with a Third Party.

"Target" means BARTEC Top Holding GmbH.

"Target Group" means the direct and indirect subsidiaries of Target and "Target Group Entity" means one of them.

"Target Yield" shall have the meaning set forth in Article 6.

"Top Group" means the Company and any of its direct and indirect subsidiaries.

"Total Cancellation Amount" shall have the meaning set forth in Article 7.

C. Share capital – Shares

Art. 7. The Company's share capital is set at nineteen million eight hundred fifty thousand euro (EUR 19,850,000.-) represented by one hundred ninety-eight million five hundred thousand (198,500,000) fully paid up shares with a par value of ten cent euro (EUR 0.10) each, consisting of:

- 7,500,000 class A Ordinary Shares;
- 7,500,000 class B Ordinary Shares;
- 7,500,000 class C Ordinary Shares;
- 7,500,000 class D Ordinary Shares;
- 7,500,000 class E Ordinary Shares; (together the "Ordinary Shares");
- 32,200,000 class A Preferred Shares;
- 32,200,000 class B Preferred Shares;
- 32,200,000 class C Preferred Shares;
- 32,200,000 class D Preferred Shares; and
- 32,200,000 class E Preferred Shares (together the "Preferred Shares", which with the Ordinary Shares are referred to collectively as the Shares),

The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

7.1 Classes of Ordinary Shares

7.1.1. The Class A Ordinary Shares

(a) All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class A Ordinary Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.1.2. The Class B Ordinary Shares

(a) All Class B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B Ordinary Shares shall share pro rata the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Ordinary Shares. All Class B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class B Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class B Ordinary Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.1.3. The Class C Ordinary Shares

(a) All Class C Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class C Ordinary Shares shall share pro rata the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C Ordinary Shares. All Class C Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class C Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class C Ordinary Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.1.4. The Class D Ordinary Shares

(a) All Class D Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class D Ordinary Shares shall share pro rata the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class D Ordinary Shares. All Class D Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class D Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class D Ordinary Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.1.5. The Class E Ordinary Shares

(a) All Class E Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class E Ordinary Shares shall share pro rata the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class E Ordinary Shares. All Class E Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class E Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class E Ordinary Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.2 Classes of Preferred Shares

7.2.1. The Class A Preferred Shares

(a) All Class A Preferred Shares shall be identical in all respects. All Class A Preferred Shares shall share pro rata the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Preferred Shares. All Class A Preferred Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class A Preferred Shares is reduced.

(b) Each Class A Preferred Shares shall bear preferred dividends equal to the Accrued Preferred Principal divided by the total number of Preferred Shares.

(c) Each Class A Preferred Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.2.2. The Class B Preferred Shares

(a) All Class B Preferred Shares shall be identical in all respects. All Class B Preferred Shares shall share pro rata the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Preferred Shares. All Class B Preferred Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class B Preferred Shares is reduced.

(b) Each Class B Preferred Shares shall bear preferred dividends equal to the Accrued Preferred Principal divided by the total number of Preferred Shares.

(c) Each Class B Preferred Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.2.3. The Class C Preferred Shares

(a) All Class C Preferred Shares shall be identical in all respects. All Class C Preferred Shares shall share pro rata the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C Preferred Shares. All Class C Preferred Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class C Preferred Shares is reduced.

(b) Each Class C Preferred Shares shall bear preferred dividends equal to the Accrued Preferred Principal divided by the total number of Preferred Shares.

(c) Each Class C Preferred Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.2.4. The Class D Preferred Shares

(a) All Class D Preferred Shares shall be identical in all respects. All Class D Preferred Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class D Preferred Shares. All Class D Preferred Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class D Preferred Shares is reduced.

(b) Each Class D Preferred Shares shall bear preferred dividends equal to the Accrued Preferred Principal divided by the total number of Preferred Shares.

(c) Each Class D Preferred Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.2.1. The Class E Preferred Shares

(a) All Class E Preferred Shares shall be identical in all respects. All Class E Preferred Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class E Preferred Shares. All Class E Preferred Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class E Preferred Shares is reduced.

(b) Each Class E Preferred Shares shall bear preferred dividends equal to the Accrued Preferred Principal divided by the total number of Preferred Shares.

(c) Each Class E Preferred Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.3 The Preferred Shares will rank senior to all existing and future issuances of Shares, but are subordinated to any PECs which may be issued by the Company as well as any other debts and expenses payable by the Company.

7.4 The Shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

7.5 The Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares shall not be convertible into other classes of shares.

7.6 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

7.7 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E Ordinary Shares and Class E Preferred Shares).

7.8 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in Article 6.7, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Company) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

7.9 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

7.10 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by Board of the Company on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each of the classes of the Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

7.11 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits and share premium) to the extent the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to Article 23 of these Articles and in accordance with the provisions of any shareholders agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits and share premium); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

7.12 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 8. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 9. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

D. Management

Art. 12. The Company is managed by a board of managers (the "Board") composed of at least three (3) members, which do not need to be shareholders (a "Manager"). The Company will be bound in all circumstances by the individual signature of any single member of the board of managers.

The Managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

The board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

At least twenty-four (24) hours notice of each meeting of the Board shall be given to the Managers except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The Board shall meet upon call by the Chairman or any member of the Board, at the place indicated in the notice of meeting. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The minutes of each Board meeting shall be written in English and be taken by the competent Person as determined in compliance with the provisions of the Articles and shall be circulated to each Manager with the board papers to be circulated in advance of the next succeeding meeting.

The quorum for meetings of the Board shall be the majority of all Managers appointed from time to time who are present or represented throughout the meeting.

Any Manager may empower in writing or by cable, telegram, telex or facsimile any other Manager to represent himself as a Manager in any meeting of the Board or otherwise by granting a power of attorney to such other Manager.

Any member may participate in any meeting of the Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have a casting vote. Any Manager is entitled to bring material matters relating to the management of the Group to the attention of the Board to have them considered at meetings of the Board.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by two members.

The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 14. The Manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder – Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital, except on second call where resolutions may be adopted by a majority of the votes cast, disregarding the proportion of share capital represented at the general meeting.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year – Annual accounts – Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first of May and ends on the thirtieth of April.

Art. 19. Each year on the thirtieth of April, the accounts are closed and the Managers, together with the audit committee, prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions, represents the net annual profit of the Company.

From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

Under the terms and conditions provided by law, the balance of the net profit may exclusively be distributed to the shareholders in accordance with the provisions of any shareholders agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, all of the shareholders.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(a) an amount equal to zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(b) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety in accordance with the provisions of any shareholders agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, all of the shareholders of the Company, to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. class Ordinary E shares and class Preferred E shares then if no class Ordinary E shares and class Preferred E shares are in existence, class Ordinary D shares and class Preferred D shares and in such continuation until only class Ordinary A shares and class Preferred A shares are in existence.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

G. Dispositions generales

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand euro

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Eleven Buckeye S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de EUR 12,500,-, ayant son siège social au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 297, constituée par acte du notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mai 2011, sous le numéro 1112 (la «Société»). Les statuts de la société n'ont pas encore été amendés.

L'assemblée est ouverte à 10h45, sous la présidence de Madame Marie-Madeleine Werner demeurant professionnellement à Luxembourg, Président de l'assemblée,

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Naguin Zekkouti demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I - La présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement du nom de la société Eleven Buckeye S.à r.l. en "Safety International Lux S.à r.l."

2. Approbation de (i) la création de différentes catégories de parts sociales divisées en parts sociales ordinaires de classe A, de parts sociales ordinaires de classe B, de parts sociales ordinaires de classe C, de parts sociales ordinaires de classe D et de parts sociales ordinaires de classe E, (ii) la conversion des parts sociales existantes en parts sociales ordinaires et (iii) de la réduction de la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1,-) à dix centimes d'euro (EUR 0,10) par l'augmentation du nombre de parts sociales en émission et (iv) de la création de nouvelles classes de parts sociales privilégiées divisées en parts sociales privilégiées de classe A, en parts sociales privilégiées de classe B, en parts sociales privilégiées de classe C, en parts sociales privilégiées de classe D et en parts sociales privilégiées de classe E;

3. Augmentation du capital social de la société de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un montant de dix-neuf millions huit cent cinquante mille cinq euros (EUR 19.850.000,-) par l'émission de (i) trente-sept millions trois cent soixante-quinze mille (37.375.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, divisées en cinq classes de parts sociales ordinaires, qui seront souscrites pour un prix total de souscription de trente-sept millions quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cent euros (EUR 37.487.500,-), dont un montant de trente-trois millions sept cent cinquante mille euros (EUR 33.750.000,-) est alloué à la prime d'émission et un montant de trois millions sept cent trente-sept mille cinq cent euros (EUR 3.737.500,-) est alloué au capital social de la Société, et (ii) cent soixante-et-un million (161.000.000) de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, divisées en cinq classes de parts sociales privilégiées qui seront souscrites pour un prix total de souscription de cent soixante-et-millions d'euros (EUR 161.000.000,-), dont un montant de cent quarante-quatre millions neuf cent mille euros (EUR 144.900.000,-) est alloué à la prime d'émission et un montant de seize millions cent mille euros (EUR 16,100,000,-) est alloué au capital social de la Société.

4. Modification de la date de l'exercice social de la société de sorte que l'exercice social débute le 1^{er} mai et se termine au 30 avril de chaque année;

5. Refonte intégrale des statuts sans modification de l'objet social; et

6. Divers.

II - Les associés présents, ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III - Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV - L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V - La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société Eleven Buckeye S.à r.l. en "Safety International Lux S.à r.l." avec effet au jour de la présente assemblée générale des actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide:

- de créer différentes classes de parts sociales divisées en cinq classes de parts sociales ordinaires, à savoir en parts sociales ordinaires de classe A, en parts sociales ordinaires de classe B, en parts sociales ordinaires de classe C, en parts sociales ordinaires de classe D et en en parts sociales ordinaires de classe E, ainsi que l'indiquent de façon plus détaillée les statuts refondés ci-dessous;

- de convertir les douze mille cinq cent (12,500) parts sociales existantes en douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ordinaires de classe A avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1-) chacune;

- de réduire la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1-) à dix centimes d'euro (EUR 0,10) par l'augmentation du nombre de parts sociales émises de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales à cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales; et

- de créer des nouvelles classe de parts sociales privilégiées divisées en cinq classes, à savoir les parts sociales privilégiées de classe A, les parts sociales privilégiées de classe B, les parts sociales privilégiées de classe C, les parts sociales privilégiées de classe D et les parts sociales privilégiées de classe E ainsi que l'indiquent de façon plus détaillée les statuts refondés ci-dessous.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de dix-neuf millions huit cent trente-sept mille cinq cent euros (EUR 19.837.500.-) pour l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) à un montant de dix-neuf millions huit cent cinquante mille euros (EUR 19.850.000.-) à travers l'émission de:

1) trente-sept millions trois cent soixante-quinze mille (37.375.000) parts sociales ordinaires de classes différentes d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune et divisées comme suit:

a. 7.375.000 parts sociales ordinaires de classe A;

b. 7.375.000 parts sociales ordinaires de classe B;

c. 7.375.000 parts sociales ordinaires de classe C;

d. 7.375.000 parts sociales ordinaires de classe D; et

e. 7.375.000 parts sociales ordinaires de classe E (les «Parts Sociales Ordinaires»).

2) cent soixante-et-un millions (161.000.000) parts sociales privilégiées différentes d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune et divisées comme suit:

a. 32.200.000 parts sociales privilégiées de classe A;

b. 32.200.000 parts sociales privilégiées de classe B;

c. 32.200.000 parts sociales privilégiées de classe C;

d. 32.200.000 parts sociales privilégiées de classe D;

e. 32.200.000 parts sociales privilégiées de classe E; (les «Parts Sociales Privilégiées»).

Les trente-sept millions trois cent soixante-quinze mille (37.375.000) parts sociales ordinaires et les cent soixante-et-un millions (161.000.000) parts sociales privilégiées émises par la Société sont ci-après collectivement désignées comme les "Parts Sociales Nouvellement Emises".

Les Parts Sociales Nouvellement Emises sont souscrites comme suit:

(A) Charterhouse General Partners (IX) Limited, une Private Limited Company constituée et fonctionnant selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 02197301, agissant en tant qu'associé commandité de CCP IX LP No. 1, susmentionné, représenté par Madame Marie-Madeleine Werner, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un formulaire de souscription, délivré le 28 août 2012, a souscrit pour:

- vingt millions quatre-vingt quatre mille cent soixante-dix (20.084.170) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et divisées comme suit:

- 3.963.098 parts sociales ordinaires de classe A;

- 4.030.268 parts sociales ordinaires de classe B;

- 4.030.268 parts sociales ordinaires de classe C;

- 4.030.268 parts sociales ordinaires de classe D;

- 4.030.268 parts sociales ordinaires de classe E;

- quatre vingt six millions cinq cent seize mille quatre cent vingt (86.516.420) parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et divisées comme suit:

- 17.303.284 parts sociales privilégiées de classe A;
- 17.303.284 parts sociales privilégiées de classe B;
- 17.303.284 parts sociales privilégiées de classe C;
- 17.303.284 parts sociales privilégiées de classe D;
- 17.303.284 parts sociales privilégiées de classe E;

Les vingt millions quatre-vingt quatre mille cent soixante-dix (20.084.170) parts sociales ordinaires et les quatre vingt six millions cinq cent seize mille quatre cent vingt (86.516.420) parts sociales privilégiées ont été souscrites pour un montant de cent six millions six cent soixante et un mille quarante trois euros (EUR 106.661.043,-), dont dix millions six cent soixante six mille cinquante neuf euros (EUR 10.660.059,-) ont été alloués au capital social et quatre-vingt seize millions neuf cent quatre-vingt quatre euros (EUR 96.000.984,-) ont été alloués à la prime d'émission.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire. La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

(B) Charterhouse General Partners (IX) Limited, une Private Limited Company constituée et fonctionnant selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 02197301, agissant en tant qu'associé commandité de CCP IX LP No. 2, susmentionné, représenté par Marie-Madeleine Werner, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un formulaire de souscription, délivré le 28 août 2012, a souscrit pour:

- seize millions sept cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt quinze (16.738.495) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et divisées comme suit:

- 3.302.915 parts sociales ordinaires de classe A;
- 3.358.895 parts sociales ordinaires de classe B;
- 3.358.895 parts sociales ordinaires de classe C;
- 3.358.895 parts sociales ordinaires de classe D;
- 3.358.895 parts sociales ordinaires de classe E;

- soixante douze millions cent quatre mille deux cent soixante dix (72.104.270) parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et divisées comme suit:

- 14.420.854 parts sociales privilégiées de classe A;
- 14.420.854 parts sociales privilégiées de classe B;
- 14.420.854 parts sociales privilégiées de classe C;
- 14.420.854 parts sociales privilégiées de classe D;
- 14.420.854 parts sociales privilégiées de classe E;

Les seize millions sept cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt quinze (16.738.495) parts sociales ordinaires et les soixante douze millions cent quatre mille deux cent soixante-dix (72.104.270) parts sociales privilégiées ont été souscrites pour un montant total de quatre-vingt huit millions huit cent quatre-vingt treize mille cent quarante-sept euros (EUR 88.893.147,-) dont huit millions huit cent quatre-vingt quatre mille deux cent soixante seize euros et cinq centimes (EUR 8.884.276,5) ont été alloués au capital social et quatre-vingt millions huit mille huit cent soixante-dix euros et cinq centimes (EUR 80.008.870,5) ont été alloués à la prime d'émission.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire. La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

(C) Charterhouse General Partners (IX) Limited, une Private Limited Company constituée et fonctionnant selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 02197301, agissant en tant qu'associé commandité de CCP IX Co-investment LP, susmentionné, représenté par Marie-Madeleine Werner, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un formulaire de souscription, délivré le 30 août 2012, a souscrit pour:

- cinq cent cinquante deux mille trois cent trente cinq (552.335) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et divisées comme suit:

- 108.987 parts sociales ordinaires de classe A;
- 110.837 parts sociales ordinaires de classe B;
- 110.837 parts sociales ordinaires de classe C;
- 110.837 parts sociales ordinaires de classe D;
- 110.837 parts sociales ordinaires de classe E;

- deux millions trois cent soixante dix-neuf mille trois cent dix (2.379.310) parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et divisées comme suit:

- 475.862 parts sociales privilégiées de classe A;
- 475.862 parts sociales privilégiées de classe B;
- 475.862 parts sociales privilégiées de classe C;
- 475.862 parts sociales privilégiées de classe D;
- 475.862 parts sociales privilégiées de classe E;

Les cinq cent cinquante deux mille trois cent trente cinq (552.335) parts sociales ordinaires et les deux millions trois cent soixante dix-neuf mille trois cent dix (2.379.310) parts sociales privilégiées ont été souscrites pour un montant total de deux millions neuf cent trente-trois mille trois cent dix (EUR 2.933.310,-), dont deux cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-quatre mille euros et cinquante centimes (EUR 293.164.50) ont été alloués au capital social et deux millions six cent quarante mille cent quarante-cinq euros et cinquante centimes (EUR 2.640.145,50) ont été alloués à la prime d'émission.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire. La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la Société de sorte que l'exercice social commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de chaque année.

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée générale constate et approuve que, pendant la période transitoire, l'année sociale en cours a commencé le 1^{er} janvier 2012 et doit se terminer le 31 décembre 2012, l'année sociale subséquente doit être une année financière abrégée débutant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 30 avril 2013 et l'année social subséquente doit débiter le 1^{er} Mai 2013 et se terminer le 30 avril 2014.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de refonder intégralement les statuts de la société, sans que l'objet social soit modifié, qui doit, dps à présent se lire comme suit:

A. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est ainsi constitué, entre les propriétaires actuels des parts sociales créées ci-dessous et les actionnaires futurs, une société à responsabilité limitée (ci-dénommée la «Société») qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiées, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est la détention de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou tout autre procédé y compris le transfert par voie de cession, d'échange ou d'autre moyen, d'instruments financiers de toute nature, ainsi que l'administration, le contrôle, et le développement de ses portefeuilles.

La Société peut garantir, accorder des prêts ou plus généralement assister les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et les dirigeants d'un tel groupe, en application des programmes d'incitation qui pourront être conclus de temps à autre par les sociétés du groupe.

La Société peut exercer toute activité, commerciale, industrielle, ou financière qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La dénomination de la Société sera "Safety International Lux S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par le moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

B. Définitions

Art. 6. Définitions. «Actionnaire ou Actionnaires» désigne les détenteurs de parts sociales émises de temps à autre par la Société.

«Conseil» désigne le conseil de gérance de la Société dans sa composition, de temps en temps.

«Contrôle», «Contrôlant» et «contrôlé» signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'influencer le sens de la gestion ou les politiques d'une personne, soit par la détention de droits de vote, soit par contrat ou autrement.

«Cible» signifie BARTEC Top Holding GmbH.

«Détenteur de PEC» désigne le détenteur des PECs qui sont émis par la Société de temps à autre.

«Exercice financier» désigne tout exercice financier de la Société tel que défini à l'article 18.

«Entité du Groupe» désigne toute entité du groupe.

«Gérant» désigne tout gérant de la Société.

«Groupe» désigne le groupe-cible avec la Société et toute autre entité du groupe est désignée comme une «entité du groupe».

«Groupe-cible» désigne les filiales directes et indirectes de la cible et «Entité du groupe-cible» désigne l'un d'entre eux.

«Filiale» désigne, par rapport à toute personne toute autre personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, est contrôlée par la personne seule ou conjointement avec une tierce partie.

«Jour ouvrable» désigne tout jour où les banques du Grand-Duché de Luxembourg, l'Angleterre et l'Allemagne, sont généralement ouverts aux entreprises et qui n'est ni un samedi, ni un dimanche.

«Montant disponible» a le sens défini à l'article 7.

«Montant Préférentiel Echu» désigne un montant en euros égal à:

$$p + q - r$$

où:

p = le prix d'émission global de toutes les actions privilégiées en émission;

q = le Rendement Requis; et

r = le Rendement Pertinent;

le Rendement Requis désigne un montant en euros égal à:

$$(s - 436.000.000) + u$$

où:

$$s = (436.000.000 \times 1,12^n);$$

$$t = (436.000.000 \times 1,12^{n+1});$$

$$u = (t - s) \times y/365$$

n = le nombre d'années civiles complètes à partir de (et y compris) la date de l'émission d'une classe d'actions concernée (et y compris) la date de: (a) rachat et de l'annulation de ces actions; (b) le paiement d'un dividende pertinent, ou (c) la liquidation de la Société (le cas échéant);

y = le nombre de jours à compter de la fin de la dernière année civile complète incluse dans le calcul de n (et y compris) la date de: (a) rachat et de l'annulation des actions pertinentes; (b) la date de paiement d'un dividende pertinent, ou (c) la date de la liquidation de la Société (le cas échéant); et

le Rendement Pertinent désigne un montant en euros égal à:

$$(k - 275.000.000) + m$$

où:

$$k = (275.000.000 \times 1,0875^n);$$

$$l = (275.000.000 \times 1,0875^{n+1});$$

$$m = (l - k) \times y/365$$

n and y ont les mêmes significations que celles données ci-dessus.

Pour éviter tout doute, le paiement potentiel provisoire pour les propriétaires de parts sociales privilégiées réduira en conséquence la base de calcul des intérêts, bien que cela ne soit pas directement reflété dans la formule ci-dessus.

Il est entendu que le Montant Préférentiel Echu est ajusté pour refléter le rendement de la cible en cas de vente ou de rachat de PECs ou de parts sociales privilégiées autrement que de manière parallèle.

Les Parts Sociales Privilégiées doivent donner droit aux détenteurs des Parts Sociales Privilégiées au Montant Préférentiel Echu et les Parts Sociales Ordinaires ne vont pas donner aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires droit à des dividendes, distributions ou autres paiements quelque soit-ils sauf si les détenteurs des Parts Sociales Privilégiées ont d'abord reçu le Montant Préférentiel Echu. Si un détenteur de Parts Sociales Ordinaires reçoit des dividendes, distributions ou autres paiements de la Société dans des circonstances où les détenteurs des Parts Sociales Privilégiées n'ont pas reçu le Rendement Requis, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires s'engagent irrévocablement de payer tout dividende, distribution ou autre paiement reçu de la Société aux détenteurs des Parts Sociales Privilégiées dans la mesure où ceci est requis pour autoriser les détenteurs des Parts Sociales Privilégiées de recevoir le Rendement Requis.

«Montant total d'annulation» a le sens défini à l'article 7.

«Parts sociales ordinaires de classe A» désigne les parts sociales ordinaires de classe A de la Société.

«Parts sociales ordinaires de classe B» désigne les parts sociales ordinaires de classe B de la Société.

«Parts sociales ordinaires de classe C» désigne les parts sociales ordinaires de classe C de la Société.

«Parts sociales ordinaires de classe D» désigne les parts sociales ordinaires de classe D de la Société.

«Parts sociales ordinaires de classe E» désigne les parts sociales ordinaires de classe E de la Société.

«Parts sociales privilégiées de classe A» désigne les parts sociales privilégiées de classe A de la Société.

«Parts sociales privilégiées de classe B» désigne les parts sociales privilégiées de classe B de la Société.

«Parts sociales privilégiées de classe C» désigne les parts sociales privilégiées de classe C de la Société.

«Parts sociales privilégiées de classe D» désigne les parts sociales privilégiées de classe D de la Société.

«Parts sociales privilégiées de classe E» désigne les parts sociales privilégiées de classe E de la Société.

«Parts sociales» désigne toutes les parts sociales ordinaires et les parts sociales privilégiées de toute catégorie dûment autorisées et émises de temps à autre par la Société.

«Parts sociales ordinaires» désigne les parts sociales ordinaires de classe A, les parts sociales ordinaires de classe B, les parts sociales ordinaires de classe C, les parts sociales ordinaires de classe D, et les parts sociales ordinaires de classe E qui sont émises, de temps à autre, par la Société.

«Parts sociales privilégiées» désigne les parts sociales privilégiées de classe A, les parts sociales privilégiées de classe B, les parts sociales privilégiées de classe C, les parts sociales privilégiées de classe D, et les parts sociales privilégiées de classe E qui sont émises de temps à autre, par la Société.

«PECs» désigne toutes les preferred equity certificates d'une série dûment autorisées et émises par la Société.

«Personne» désigne toute personne physique ou morale, en particulier toute entité légale, toute société, association, partenariat, trust, joint-venture, organisation non constituée en société ou toute une entité gouvernementale.

«Président» désigne le président du conseil de gérance.

«Rendement de la cible» a le sens défini à l'article 7.

«Statuts» signifie les présents statuts, telle que modifiée de temps à autre.

«Titres privilégiés» désigne les parts sociales privilégiées et les autres titres de participation émis par la Société de temps à autre.

«Groupe de tête» désigne la Société et de ses filiales directes et indirectes.

«Valeur d'annulation par part sociale» a le sens défini à l'article 7.

C. Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf millions huit cent cinquante mille euros (EUR 19.850.000,-) représenté par cent quatre-vingt dix-huit millions cinq cent mille (198.500.000) parts sociales intégralement libérées de EUR 0.10 (dix centimes d'euro) chacune, consistant en:

- 7.500.000 parts sociales ordinaires de classe A;
- 7.500.000 parts sociales ordinaires de classe B;
- 7.500.000 parts sociales ordinaires de classe C;
- 7.500.000 parts sociales ordinaires de classe D; et
- 7.500.000 parts sociales ordinaires de classe E (ensemble les «Parts Sociales Ordinaires»);
- 32.200.000 parts sociales privilégiées de classe A;
- 32.200.000 parts sociales privilégiées de classe B;
- 32.200.000 parts sociales privilégiées de classe C;
- 32.200.000 parts sociales privilégiées de classe D; et
- 32.200.000 parts sociales privilégiées de classe E (ensemble les

«Parts Sociales Privilégiées»); qui, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, sont collectivement dénommées les Parts).

Le capital social est divisé en parts sociales, chacune d'elles ayant la même valeur nominale.

7.1 Les classes de parts sociales ordinaires

7.1.1. Les parts sociales ordinaires de classe A

(a) Toutes les parts sociales ordinaires de classe A seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de classe A sont réparties au prorata dans le paiement des dividendes et dans toute distribution des actifs autres que sous forme de dividende, qui sont alloués sur une base cumulée à ces parts sociales ordinaires. Toutes les parts sociales ordinaires de classe A achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, avec effet que le nombre de parts sociales ordinaires de classe A sera réduit.

(b) Chaque part sociale ordinaire de classe A donne droit à son titulaire de voter sur toutes les questions à propos desquelles les actionnaires ont le droit de vote.

7.1.2. Les parts sociales ordinaires de classe B

(a) Toutes les parts sociales ordinaires de classe B seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de classe B sont réparties au prorata dans le paiement des dividendes et dans toute distribution des actifs autres que sous forme de dividende, qui sont alloués sur une base cumulée à ces parts sociales ordinaires. Toutes les parts sociales ordinaires de classe B achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, avec effet que le nombre de parts sociales ordinaires de classe B sera réduit.

(b) Chaque part sociale ordinaire de classe B donne droit à son titulaire de voter sur toutes les questions à propos desquelles les actionnaires ont le droit de vote.

7.1.3. Les parts sociales ordinaires de classe C

(a) Toutes les parts sociales ordinaires de classe C seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de classe C sont réparties au prorata dans le paiement des dividendes et dans toute distribution des actifs autres que sous forme de dividende, qui sont alloués sur une base cumulée à ces parts sociales ordinaires. Toutes les parts sociales ordinaires de classe C achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, avec effet que le nombre de parts sociales ordinaires de classe C sera réduit.

(b) Chaque part sociale ordinaire de classe C donne droit à son titulaire de voter sur toutes les questions à propos desquelles les actionnaires ont le droit de vote.

7.1.4. Les parts sociales ordinaires de classe D

(a) Toutes les parts sociales ordinaires de classe D seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de classe D sont réparties au prorata dans le paiement des dividendes et dans toute distribution des actifs autres que sous forme de dividende, qui sont alloués sur une base cumulée à ces parts sociales ordinaires. Toutes les parts sociales ordinaires de classe D achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, avec effet que le nombre de parts sociales ordinaires de classe D sera réduit.

(b) Chaque part sociale ordinaire de classe D donne droit à son titulaire de voter sur toutes les questions à propos desquelles les actionnaires ont le droit de vote.

7.1.5. Les parts sociales ordinaires de classe E

(a) Toutes les parts sociales ordinaires de classe E seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de classe E sont réparties au prorata dans le paiement des dividendes et dans toute distribution des actifs autres que sous forme de dividende, qui sont alloués sur une base cumulée à ces parts sociales ordinaires. Toutes les parts sociales ordinaires de classe E achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, avec effet que le nombre de parts sociales ordinaires de classe E sera réduit.

(b) Chaque part sociale ordinaire de classe E donne droit à son titulaire de voter sur toutes les questions à propos desquelles les actionnaires ont le droit de vote.

6.2 Les classes de parts sociales privilégiées

7.2.1. Les parts sociales privilégiées de classe A

(a) Toutes les parts sociales privilégiées de classe A seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de classe A sont réparties au prorata dans le paiement des dividendes et dans toute distribution des actifs autres que sous forme de dividende, qui sont alloués sur une base cumulée à ces parts sociales privilégiées. Toutes les parts sociales privilégiées de classe A achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, avec effet que le nombre de parts sociales privilégiées de classe A sera réduit.

(b) Chaque part sociale privilégiée de classe A portera des dividendes privilégiés égal au Montant Préférentiel Echu divisé par le nombre total de parts sociales privilégiées.

(c) Chaque part sociale privilégiée de classe A donne droit à son titulaire de voter sur toutes les questions à propos desquelles les actionnaires ont le droit de vote.

7.2.2. Les parts sociales privilégiées de classe B

a) Toutes les parts sociales privilégiées de classe B seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de classe B sont réparties au prorata dans le paiement des dividendes et dans toute distribution des actifs autres que sous forme de dividende, qui sont alloués sur une base cumulée à ces parts sociales privilégiées. Toutes les parts sociales privilégiées de classe B achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, avec effet que le nombre de parts sociales privilégiées de classe B sera réduit.

(b) Chaque part sociale privilégiée de classe B portera des dividendes privilégiés égal au Montant Préférentiel Echu divisé par le nombre total de parts sociales privilégiées.

(c) Chaque part sociale privilégiée de classe B donne droit à son titulaire de voter sur toutes les questions à propos desquelles les actionnaires ont le droit de vote.

7.2.3. Les parts sociales privilégiées de classe C

a) Toutes les parts sociales privilégiées de classe C seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de classe C sont réparties au prorata dans le paiement des dividendes et dans toute distribution des actifs autres que sous forme de dividende, qui sont alloués sur une base cumulée à ces parts sociales privilégiées. Toutes les parts sociales privilégiées de classe C achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, avec effet que le nombre de parts sociales privilégiées de classe C sera réduit.

(b) Chaque part sociale privilégiée de classe C portera des dividendes privilégiés égal au Montant Préférentiel Echu divisé par le nombre total de parts sociales privilégiées.

(c) Chaque part sociale privilégiée de classe C donne droit à son titulaire de voter sur toutes les questions à propos desquelles les actionnaires ont le droit de vote.

7.2.4. Les parts sociales privilégiées de classe D

a) Toutes les parts sociales privilégiées de classe D seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de classe D sont réparties au prorata dans le paiement des dividendes et dans toute distribution des actifs autres que sous forme

de dividende, qui sont alloués sur une base cumulée à ces parts sociales privilégiées. Toutes les parts sociales privilégiées de classe D achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, avec effet que le nombre de parts sociales privilégiées de classe D sera réduit.

(b) Chaque part sociale privilégiée de classe D portera des dividendes privilégiés égal au Montant Préférentiel Echu divisé par le nombre total de parts sociales privilégiées.

(c) Chaque part sociale privilégiée de classe D donne droit à son titulaire de voter sur toutes les questions à propos desquelles les actionnaires ont le droit de vote.

7.2.1. Les parts sociales privilégiées de classe E

a) Toutes les parts sociales privilégiées de classe E seront identiques à tous égards. Toutes les parts sociales de classe E sont réparties au prorata dans le paiement des dividendes et dans toute distribution des actifs autres que sous forme de dividende, qui sont alloués sur une base cumulée à ces parts sociales privilégiées. Toutes les parts sociales privilégiées de classe E achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, avec effet que le nombre de parts sociales privilégiées de classe E sera réduit.

(b) Chaque part sociale privilégiée de classe E portera des dividendes privilégiés égal au Montant Préférentiel Echu divisé par le nombre total de parts sociales privilégiées.

(c) Chaque part sociale privilégiée de classe E donne droit à son titulaire de voter sur toutes les questions à propos desquelles les actionnaires ont le droit de vote.

7.3 Les parts sociales privilégiées seront de rang supérieur à toutes les émissions actuelles et futures de parts sociales, mais sont subordonnés à des PECs qui peuvent être émis par la Société ainsi que toutes les autres dettes et dépenses payables par la Société.

7.4 Les parts sociales sont nominatives et ne peuvent être converties en titres au porteur.

7.5 Les parts sociales ordinaires de classe A, les parts sociales ordinaires de classe B, les parts sociales ordinaires de classe C, les parts sociales ordinaires de classe D, les parts sociales ordinaires de classe E, les parts sociales privilégiées de classe A, les parts sociales privilégiées de classe B, les parts sociales privilégiées de classe C, les parts sociales privilégiées de classe D, et les parts sociales privilégiées de classe E ne seront pas convertibles en parts sociales d'une autre classe.

7.6 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

7.7 Le capital social de la Société peut être réduit par annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs des classes entières de parts sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales de cette/ces classe (s). En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, de tels annulations et rachats d'actions seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les parts sociales ordinaires de classe E et les parts sociales privilégiées de classe E).

7.8 Dans l'éventualité d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.7, cette classe de parts sociales donne droit à leurs titulaires, au prorata de leur participation dans cette classe, à un montant disponible (dans la limite cependant du montant total d'annulation tel que déterminé par la Société) et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par part, pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

7.9 La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales en émission dans la classe de parts sociales pouvant être rachetées et annulées.

7.10 Le montant total d'annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance de la Société sur la base des comptes intérimaires de la Société au moins huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales concernée. Le montant total d'annulation pour chacune des parts sociales ordinaires de classe A, parts sociales ordinaires de classe B, parts sociales ordinaires de classe C, parts sociales ordinaires de classe D, parts sociales ordinaires de classe E, parts sociales privilégiées de classe A, parts sociales privilégiées de classe B, parts sociales privilégiées de classe C, parts sociales privilégiées de classe D, et parts sociales privilégiées de classe E sera le Montant Disponible de la classe pertinente au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de la Société à condition toutefois que le montant total d'annulation ne soit jamais supérieur au montant disponible.

7.11 Le montant disponible est le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reports et les primes d'émission) dans la mesure où l'actionnaire de la classe de parts sociales concernée aurait eu droit à la distribution de dividendes conformément à l'article 23 de ce statuts et en conformité avec les dispositions de toute convention entre actionnaires qui peut être conclue de temps à autre entre, parmi d'autres, tous les actionnaires de la Société, majorée par (i) les réserves librement distribuables et (ii) selon le cas, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales devant être annulée mais réduit par (i) toutes pertes (inclus les pertes reportées), (ii) toutes sommes à porter en réserve non distribuable (s) en vertu aux exigences de la loi ou des statuts, chaque fois que définies dans les Comptes Intérimaires, et (iii) des dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ceux-ci n'ont pas déjà réduit le NP (afin de dissiper tout doute, pour éviter tout double comptage) de sorte que: $AA = (NP + P + CR) - (P + RL + LD)$. Où: AA = Montant Disponible; NP = Bénéfices Nets (y compris les bénéfices reports et des primes d'émission); P = toutes réserves librement distribuables; CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales annulée, L = pertes (y compris les

pertes reportées); LR = toutes sommes devant être placées en réserve non distribuable (s) conformément aux exigences de la loi ou des statuts; LD = les dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ceux-ci ont déjà réduit pas le NP.

7.12 Après le rachat et l'annulation des actions de la catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et payable par la Société.

Art. 8. Le capital social peut être modifié à tout moment par l'approbation d'une majorité d'actionnaires représentant les trois-quarts du capital social au moins.

Art. 9. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires doivent désigner un représentant unique qui les représentera envers la Société.

Art. 10. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre les associés. Entre vifs, ils ne peuvent être transférés à de nouveaux actionnaires sous réserve de l'approbation de ce transfert par les autres actionnaires en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts sociales de l'actionnaire décédé ne peuvent être transférés à de nouveaux actionnaires sous réserve de l'approbation de ce transfert par les autres actionnaires en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Une telle approbation n'est cependant pas requise lorsque les parts sont transmises aux parents, descendants ou au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou de l'insolvabilité de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

D. Gérance

Art. 12. La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil») composé d'au moins trois (3) membres (chacun un «Gérant») qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque membre du Conseil.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, sans que soit exigée l'existence d'une raison légitime.

La gestion quotidienne de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion peut-être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seule ou conjointement au titre de délégué à la gestion journalière de la Société. Leur nomination, leur révocation, et leurs attributions seront déterminées par une résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou des procurations sous seing privé.

Au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de chaque réunion du conseil d'administration doit être donnée aux gestionnaires, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis.

Le Conseil doit se réunir sur convocation du Président ou tout membre du Conseil, au lieu indiqué dans la convocation. Cette convocation peut être omise dans le cas d'assentiment de chaque membre par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tiendra à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le procès-verbal de chaque réunion du conseil doit être rédigé en anglais et être prise par la personne compétente déterminée conformément aux dispositions des statuts et sera transmis à chaque gérant, ainsi que les documents intéressant conseil de gérance, lesquels devront être transmis à avant la réunion suivante.

Le quorum pour les réunions du conseil de gérance est la majorité de tous les gérants nommés de temps à autre qui sont présents ou représentés tout au long de la réunion.

Tout gérant peut donner par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie à un autre gérant le pouvoir de se représenter en tant que gérant à toute réunion du conseil de gérance ou par l'octroi d'une procuration à tout autre gérant.

Tout membre peut participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Dans le cas d'une égalité des voix, celle du président est prépondérante. Tout gérant a le droit de porter les questions importantes relatives à la gestion du Groupe à l'attention du conseil de gérance, afin qu'elles soient examinées lors des réunions du conseil de gérance.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la résolution.

Art. 13. Le décès ou de démission d'un directeur, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contractent, en raison de sa / leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ce sont des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a droit à autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises dans la mesure où elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social, sauf sur deuxième convocation, lorsque les résolutions peuvent être adoptées à la majorité des voix exprimées, sans qu'il soit tenu compte de la proportion du capital représenté à la réunion de l'assemblée générale.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires en vertu des dispositions de la section XII de la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Exercice social – Comptes annuels – Distribution of profits

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier mai et se termine le trente avril.

Art. 19. Chaque année, au trente avril, les comptes sont arrêtés et les gérants, ensemble avec le comité d'audit, dresse un inventaire comportant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Profits. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net annuel de la Société. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peut également être affecté à la réserve légale, si l'associé accepte cette affectation.

En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société peut être réduit en proportion afin qu'elle ne dépasse pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

Selon les termes et conditions prévus par la loi, le solde du bénéfice net peut être distribué exclusivement aux actionnaires conformément aux dispositions de toute convention entre actionnaires qui peut être conclue de temps à autre entre, parmi d'autres, tous les actionnaires.

En cas de déclaration d'un dividende, ce dividende sera alloué et payé comme suit:

(A) un montant égal à zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de chaque action doit être répartie également entre tous les actionnaires au prorata de leurs parts sociales sans distinction de classe,

(B) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité en conformité avec les dispositions de toute convention entre actionnaires qui peut être conclue de temps à autre entre, parmi d'autres, tous les actionnaires de la Société, aux porteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (c-à-d les parts sociales ordinaires de la classe E ordinaires et parts sociales privilégiées de la classe E puis, en l'absence de parts sociales ordinaires de classe E et en présence de parts sociales privilégiées de la classe E, les parts sociales ordinaires de la classe D et les parts sociales privilégiées de la classe D et ainsi de suite, jusqu'à la seule existence de parts sociales ordinaires de la classe A et de parts sociales privilégiées de la classe A).

F. Dissolution – Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes, seront distribués entre les actionnaires au prorata des parts sociales de la Société détenues par eux.

Art. 22. Toutes les questions non régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ sept mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M-M Werner, N. Zekkouti, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2012. Relation: LAC/2012/40840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012114234/1102.

(120154468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Retail Equity Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.575.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 septembre 2012

- Monsieur Gérard van Hunen, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Business Management Sarl

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012114495/14.

(120154507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

ENB Topco 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: HKD 26.810.050,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.883.

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth of August.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will be the depositary of the present minutes.

THERE APPEARED:

- Permira IV L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

- P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, and

- Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

all here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of three proxies given on August 28th 2012.

I. The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders of ENB Topco 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, with a share capital of HK\$ 26.810.050, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 130.883 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 25 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2133, page 102359, dated 28 September 2007.

III. The articles of incorporation of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg dated 6 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1085, page 52054, dated 2 mai 2008.

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;
2. Appointment of liquidators of the Company and determination of their powers; and
3. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the general shareholders' meeting resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Second resolution

The general shareholders' meeting resolves to appoint as liquidators of the Company Ms. Séverine Michel, born on 19 July 1977 in Epinal, France, and Mr. Cédric Pedoni, born on 24 March 1975 in Villerupt, France, both professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Both liquidators have accepted this mandate.

The aforesaid liquidators have as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidators are exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidators may under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of their powers as they may deem fit, to one or several representatives. The sole signature of each liquidator binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidators have the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidators may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

The liquidators shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente et qui restera le dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- Permira IV L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes,

- P4 Co-Investment L.P., agissant par son général partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son général partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes;

- Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes;

tous ici représentés par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration datée du 28 août 2012.

I. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés de la société ENB Topco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ayant un capital social de HK\$ 26.810.050, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.883 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2133, page 102359, en date du 28 septembre 2007.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1085, page 52054, en date du 2 mai 2008.

IV. Les parties comparantes, représentées comme susmentionnée, ayant reconnues être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;
2. Nomination des liquidateurs de la Société et détermination de leurs pouvoirs; et
3. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale extraordinaire décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en tant que liquidateurs Mme Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal, France et M. Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Chacun des liquidateurs a accepté ce mandat.

Les liquidateurs prénommés ont pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de leur mission, les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et ils peuvent se référer aux écritures de la Société. Les liquidateurs pourront sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Les liquidateurs pourront engager la Société en liquidation sous leur seule signature individuelle et sans limitation. Ils disposent de tous les pouvoirs pour effectuer ou exécuter toutes les opérations prévues aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Les liquidateurs pourront payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Les liquidateurs prépareront un rapport sur les résultats de la liquidation et l'utilisation des biens sociaux avec comptes et documents à l'appui.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2012. LAC/2012/40935. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114255/138.

(120154530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Moto Plus Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.238.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept août;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Freddy BOLOGNA, administrateur de société, demeurant à B-6717 Heinstert, route de Habay, 128 (Belgique),

ici représenté par Madame Charlotte SON, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "MOTO PLUS GROUP" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société a de plus pour objet la gestion, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de son patrimoine immobilier.

La Société pourra en outre acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférents aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier samedi du mois de mai à 09.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Freddy BOLOGNA, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prônant moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Freddy BOLOGNA, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 19 mars 1970, demeurant à B-6717 Heinstert, route de Habay, 128, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société anonyme "VO CONSULTING LUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61459, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. SON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2012. LAC/2012/40267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114443/240.

(120154458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Enthopar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.077.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.866.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 09 mai 2012

Quatrième résolution:

L'Associé unique accepte la démission du Gérant Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 09 mai 2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement du gérant démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2012

L'Associé unique accepte la démission du Gérant Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 09 mai 2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement du gérant démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes 2012

L'Associé unique prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENTHOPAR Sàrl

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012114256/23.

(120154480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.436.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of August.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent and who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.435,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on August 21st, 2012 (the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich,

incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated February 7th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°926 of May 11th, 2006, and which Articles have been amended pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on May 3rd, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1527 of June 19th, 2012, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.436.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) To increase the issued share capital of the Company by the issuance of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) together with a share premium of four hundred and seven thousand and one hundred euro (EUR 407,100),

so as to raise it from its current amount of twelve thousand seven euro (EUR 12,700) divided into one hundred and twenty-seven (127) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, to twelve thousand eight hundred euro (EUR 12,800) divided into one hundred and twenty-eight (128) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

2) To issue one (1) new share, so as to raise the number of shares from one hundred and twenty-seven (127) shares, to one hundred and twenty-eight (128) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3) To accept the subscription of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) by the Shareholder and to accept payment in full of the share together with the afore said share premium by a contribution in cash of the total amount of four hundred and seven thousand two hundred euro (EUR 407,200);

4) Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Articles of the Company;

5) To authorise any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial;

6) Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100),

In order to raise it from its current amount of twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700) divided into one hundred and twenty-seven (127) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each,

to twelve thousand eight hundred euro (EUR 12,800) divided into one hundred and twenty-eight (128) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each,

by the issuance of one (1) new share with a par value of one hundred euro (EUR 100) together with a share premium of four hundred and seven thousand one hundred euro (EUR 407,100).

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid by Herald Level 1 Lux Holding S.a r.l.,

so that the total amount of four hundred and seven thousand two hundred euro (EUR 407,200) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Herald Level 1 Lux Holding S.a r.l. holds all the one hundred and twenty-eight (128) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Issued capital. (First paragraph).** The issued capital of the Company is set at twelve thousand eight hundred euro (EUR 12,800) divided into one hundred and twenty-eight (128) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above. In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept août.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente et qui restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.435,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg, le 21 août 2012 (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich,

constituée selon acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°9526 du 11 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte

de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1527 du 19 juin 2012, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.436.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de cents euros (100.- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent sept mille cents euros (407.100.- EUR),

afin de le porter de son capital actuel de douze mille sept cents euros (12.700.- EUR), divisé en cent vingt-sept (127) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100.- EUR), à un montant de douze mille huit cents euros (12.800.- EUR) divisé en cent vingt-huit (128) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (100.- EUR), chacune;

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale, afin de porter le nombre de parts sociales de cent vingt-sept (127) à cent vingt-huit (128) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de la (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cents euros (100.- EUR) par l'associé et acceptation du paiement global ensemble avec la prime d'émission, du montant total de quatre cent sept mille deux cents euros (407.200.-EUR), par un apport en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial;

6. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital de la Société à concurrence de cent euros (EUR 100),

afin de le porter de son montant actuel de douze mille sept cents euros (12.700.- EUR) représenté par cent vingt-sept (127) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (100.- EUR), à douze mille huit cents euros (12.800.- EUR) par voie d'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cents euros (100.- EUR), et le paiement d'une prime d'émission de quatre cent sept mille cents euros (407.100.- EUR).

La part sociale nouvellement émise a les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Paiement

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de quatre cent sept mille deux cents euros (407.200.- EUR) a été payée par Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., et est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentais qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., détient cent vingt-huit (128) parts sociales.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis. (Premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille huit cents euros (12.800.- EUR) divisé en cent vingt-huit (128) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100.- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à deux mille cents euros (2.100.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2012. LAC/2012/40927. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114304/175.

(120154414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

I.P.B. s.à r.l., Irish Public Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 15, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 47.992.

L'an deux mille douze. Le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur José Alfredo MENDES MATIAS, employé privé, né à Samdomil/Seia (Portugal) le 17 octobre 1970, demeurant à L-3510 Dudelange, 35, rue de la Libération,

- Madame Andreia DO NASCIMENTO DOS SANTOS, employée privée, née à Carrazedo De Montenegro (Portugal) le 5 mars 1983, demeurant à L-3510 Dudelange, 35, rue de la Libération,

Chacun propriétaire de cinquante (50) parts sociales de la société IRISH PUBLIC BAR s.à r.l. en abrégé I.P.B. s.à r.l., avec siège social à L-Dudelange, 15, rue de la Libération, constituée suivant acte Christine DOERNER de Bettembourg en date du 9 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 412 de 1994, modifiée suivant acte du notaire Christine DOERNER de Bettembourg du 24 décembre 1996, publié au dit Mémorial, Numéro 192 du 17 avril 1997, modifiée suivant acte du notaire Christine DOERNER de Bettembourg du 8 juin 1999, publié au dit Mémorial, Numéro 631 du 20 août 1999, et modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Christine DOERNER de Bettembourg du 4 août 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 2405 du 9 novembre 2010, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.992, Monsieur José Alfredo MENDES MATIAS déclare d'abord céder à Madame Andreia DO NASCIMENTO DOS SANTOS cinquante (50) parts sociales de la Société, pour le prix de quarante-huit mille euros (EUR 48.000,-),

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession sera payable par le cessionnaire au cédant à raison de vingt-quatre termes mensuels de deux mille euros (EUR 2.000,-) chacun durant les deux ans suivant la signature du présent acte et hors la présence du notaire.

Ensuite: José Alfredo MENDES MATIAS, gérant technique, et Andreia Isabel DO NASCIMENTO DOS SANTOS, gérante administrative, préqualifiés, agissant en leur qualité de gérant, acceptent au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associée unique Andreia DO NASCIMENTO DOS SANTOS, préqualifiée, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède elle décide de modifier l'article 6 des statuts et lui donnent la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE virgule SOIXANTE HUIT EURO (EURO 12.394,68) représenté par CENT (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Andreia DO NASCIMENTO DOS SANTOS, prédite	100 parts
Total	100 parts

Troisième résolution

Elle accepte la démission du gérant technique José Alfredo MENDES MATIAS, à compter de ce jour et lui donne décharge.

Est nommé gérant unique Andreia DO NASCIMENTO DOS SANTOS, prédite, qui peut par sa seule signature engager valablement la société.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MENDES MATIAS, DO NASCIMENTO DOS SANTOS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012114346/56.

(120154504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Sorbholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.079.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 septembre 2012

- Monsieur Gérard van Hunen, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Business Management Sàrl

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Konzern Sàrl

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012114505/16.

(120154508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

IS Eurologistics Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.218.400,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.257.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 04 septembre 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114352/17.

(120154499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

P.A.R.A.D.I.S.O. Trust II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.971.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 août 2012

1. M. Philippe TOUSSAINT a été renommé dans ses fonctions d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été renommé dans sa fonction d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. M. Michael LUDWIG a été renommé dans sa fonction d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. M. George MUZINICH a été renommé dans sa fonction d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

5. M. Michael LUDWIG a été renommé dans sa fonction d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

6. M. Mark W. CLARK a été renommé dans sa fonction d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

7. M. Joshua B. ROSENFELD a été renommé dans sa fonction d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

8. Le mandat de la société DELOITTE S.A. a expiré et n'a pas été renouvelé.

9. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 05.09.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour P.A.R.A.D.I.S.O. TRUST II S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012114467/30.

(120154460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

RDC Drilling International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 99.696.667,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.887.

—
En date du 31 août 2012, l'associé unique de la Société RDC INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.885 a nommé en remplacement de M. William Wells, démissionnaire, M. J. Kevin Bartol, né le 17 avril 1959 en Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 2800 Post Oak Blvd., Suite 5450, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, nouveau gérant de catégorie A.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est composé de:

- M. John L. Buvens, gérant de catégorie A;
- M. J. Kevin Bartol, gérant de catégorie A;
- M. Marco Johannes Weijermans, gérant de catégorie B; et
- M. Jean-François Findling, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012114632/21.

(120154479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Real Pol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 122.179.

L'an deux mille douze, le dix août,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REAL POL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.179, constituée suivant acte notarié en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 80 du 30 janvier 2007.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Arpea, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre SCHILL.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2012. LAC/2012/38769. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012114488/60.

(120154445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Sam HWA Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 97.172.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2012 a nommé, en qualité de nouvel administrateur de la société. Monsieur 11 Hwan CHO, né le 24 janvier 1951 à DaeGu (Corée du Sud), demeurant professionnellement à L-3235 Bettembourg, Krakelshaff, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012114511/13.

(120154463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Scandinavian Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.438.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30 août 2012

1. M. Philippe TOUSSAINT a été renommé dans ses fonctions d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été renommé dans sa fonction d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. M. Michael LUDWIG a été renommé dans sa fonction d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. M. George MUZINICH a été renommé dans sa fonction d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

5. M. Michael LUDWIG a été renommé dans sa fonction d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

6. M. Mark W. CLARK a été renommé dans sa fonction d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

7. M. Joshua B. ROSENFELD a été renommé dans sa fonction d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

8. Le mandat de la société anonyme DELOITTE S.A. a expiré et n'a pas été renouvelé.

9. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 05.09.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SCANDINAVIAN TRUST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012114514/30.

(120154454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Server S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 52.516.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 septembre 2012

- Monsieur Gérard van Hunen, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Business Management Sàrl
- Monsieur Peter van Opstal, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Konzern Sàrl

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012114517/16.

(120154506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Spetses Maritimes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 78.796.

—
Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 05 septembre 2012

1. Le mandat de l'Administrateur-délégué étant venu à échéance, le Conseil a décidé de réélire à la fonction d'Administrateur-délégué, la personne suivante:

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 89A, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen représentée par Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Extrait de la résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 05 septembre 2012

1. Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 89A, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen représentée par Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Monsieur Kyriakos Marakonas, né le 5 avril 1948 à Peiraios (Grèce) et demeurant professionnellement à 10434 Athènes (Grèce) 1, Egyptou Square.

Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.A R.L. (EFL), ayant son siège social au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg représentée par Monsieur Troisfontaines John, né le 16 mars 1974 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

SPETSES MARITIMES S.A.

Référence de publication: 2012114528/34.

(120154509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

ProLogis Spain XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.985.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012115539/9.

(120155814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Stugalux Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.515.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 11 juin 2012

1. L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes: la Société Fiduciaire Cabexco S.à.r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1 rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114539/12.

(120153968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Stugalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 11.348.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 11 juin 2012

L'assemblée générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise ALTER AUDIT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 110.675, jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114540/12.

(120153970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Technireнове S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 159.340.

Extrait des résolutions prise par l'associé unique en date du 05 septembre 2012

Les associés décident de nommer Monsieur Manuel FERNADES, salarié, né à Casteloes (Portugal), le 24 octobre 1959, demeurant à L-2616 Luxembourg, 2, montée Thommes, pour une durée indéterminée, comme nouveau gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 septembre 2012.

TECHNIRENOVE S. à r.l.

José Inacio MARQUES DE JESUS

Référence de publication: 2012114561/14.

(120153900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Colt Lux MP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 160.405.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de Colt Lux MP S.à r.l. (la "Société"), que Madame Esmée Chengapen a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 31 décembre 2011 et que Madame Clare Gaughan, citoyenne irlandaise résidant professionnellement K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommée en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 16 Janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.
Pour la société *Colt Lux MP S.à r.l.*
Victoria Bénis

Référence de publication: 2012114623/16.

(120154022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

TE Connectivity Holding International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.801.

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mario Calastri de son poste de gérant de la Société avec effet au 4 septembre 2012.

Avec effet au 4 septembre 2012, l'associé unique a décidé de nommer Michael Soland ayant comme adresse professionnelle le 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA 19312, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Harold G. Barksdale;
- Thomas Ernst;
- Jürg Frischknecht;
- Dave Hasson;
- Nuria Iturralde Santos;
- Michael Soland;
- Bryan Tidd; et
- Christoph Zeyen.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
TE Connectivity Holding International I S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012114558/26.

(120154380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

TE Connectivity Holding International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.805.

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mario Calastri de son poste de gérant de la Société avec effet au 4 septembre 2012.

Avec effet au 4 septembre 2012, l'associé unique a décidé de nommer Michael Soland ayant comme adresse professionnelle le 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA 19312, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Harold G. Barksdale;
- Thomas Ernst;
- Jürg Frischknecht;
- Dave Hasson;
- Nuria Iturralde Santos;
- Michael Soland;
- Bryan Tidd; et
- Christoph Zeyen.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
TE Connectivity Holding International II S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012114559/26.

(120154381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Top Goode Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.756.

Il résulte d'une cession de parts du 4 septembre 2012 que Madame ZHANG Hong
a transféré

10 parts sociales

à Mademoiselle XU Yang-Yang

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOP GOODE s.à r.l.

Mademoiselle XU Yang-Ting / Mademoiselle XU Yang-Yang

Gérante technique / Gérante administrative

Référence de publication: 2012114567/15.

(120154389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Correlia Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.438.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2012115807/13.

(120156341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

TE Connectivity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.091.

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mario Calastri de son poste de gérant de la Société avec effet au 4 septembre 2012.

Avec effet au 4 septembre 2012, l'associé unique a décidé de nommer Michael Soland ayant comme adresse professionnelle le 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA 19312, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Harold G. Barksdale;
- Thomas Ernst;
- Jürg Frischknecht;
- Dave Hasson;
- Nuria Iturralde Santos;
- Michael Soland;
- Bryan Tidd; et
- Christoph Zeyen.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TE Connectivity S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012114560/26.

(120154395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Top Goode Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.756.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2012

- Madame ZHANG Hong, demeurant à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf est démise de sa fonction de gérante.
- Mademoiselle XU Yang-Ting, demeurant à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf, est nommée gérante technique. Elle est née le 17/02/1990 à Luxembourg.
- Monsieur XU Jingkai, demeurant à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf, est nommé gérant administratif. Il est né le 31/05/1987 à Zhejiang (Chine).
- Mademoiselle XU Yang-Yang, demeurant à 3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf, est nommée gérante administrative" Elle est née le 17/02/1990 à Luxembourg.
- Monsieur XU Jing Wei demeurant à 3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf, est nommé gérant administratif, Il est né le 31/07/1 995 à Luxembourg.
- Monsieur XU Yorg demeure à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf.
- La Société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.
Mondercange, le 4 septembre 2012. XU Yang-Yang / XU Yang-Ting.

Référence de publication: 2012114565/20.

(120154389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Top Goode Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.756.

Il résulte d'une cession de parts du 4 septembre 2012 que Monsieur XU Yorg
a transféré

20 parts sociales

à Mademoiselle XU Yang-Ting

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOP GOODE s.à r.l.

Mademoiselle XU Yang-Ting / Monsieur XU Jingkai

Gérante technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2012114568/15.

(120154389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

TPG Utrecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.554.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64894 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114571/10.

(120154293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Triple G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 114.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 05 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114574/10.

(120153897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 9.989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114579/10.

(120154390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

VP Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 29.509.

Auszug aus dem Zirkularbeschluss 3/2012 der VP Bank (Luxembourg) S.A. vom 16. April 2012

Der Verwaltungsrat beschließt hiermit,

Herrn Siegbert Näscher

mit beruflichem Wohnsitz in Aeulestrasse 6, LI-9490 Vaduz, als neues Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung vom 1. April 2012 zu kooptieren, vorbehaltlich der Zustimmung der Luxemburger Bankenaufsicht CSSF.

Die Kooptierung von Herrn Näscher wird der nächsten ordentlichen Generalversammlung der Bank am 29. Mai 2012 zur Bestätigung vorgelegt werden.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Günther Hinz / Oliver Hermesdorf

Sous directeur / Sous Directeur

Référence de publication: 2012114594/17.

(120154457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.549.

Avec effet au 4 septembre 2012, l'associé unique a décidé de nommer Michael Soland ayant comme adresse professionnelle le 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA 19312, Etats-Unis d'Amérique, comme administrateur de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Harold G. Barksdale;
- Mario Calastri;
- Thomas Ernst;
- Jürg Frischknecht;
- Dave Hasson;
- Nuria Iturralde Santos;
- Michael Soland;
- Bryan Tidd; et
- Christoph Zeyen.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Tyco Electronics Group S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012114578/24.

(120154402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Unistar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 146.426.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un changement d'adresse que la société Ser.Com est désormais domiciliée au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Référence de publication: 2012114583/10.

(120154147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Centaurus C.E.R. (Aviva Investors) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 921.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.774.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 10.08.2012

L'associé unique a accepté la démission de M. Andréas Demmel avec effet au 14.02.2012 et a nommé en remplacement et pour une durée indéterminée M. Ian Kent, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg né le 03.12.1976 à Birmingham, Royaume-Uni, avec effet au 14.02.2012.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Ian Kent (Gérant)
- Robert Quinn (Gérant)
- Michael Green (Gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012114624/20.

(120154543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

VP Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.509.

—
Wir teilen Ihnen mit, dass Herr Fredy Vogt mit beruflichem Wohnsitz in Fürstenstrasse 13, LI-9496 Balzers, mit Schreiben vom 30. März 2012 sein Verwaltungsratsmandat in der VP Bank (Luxembourg) S.A. niedergelegt hat.

Günther Hinz / Oliver Hermesdorf

Sous Directeur / Sous Directeur

Référence de publication: 2012114593/11.

(120154457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

E.S.M.A., Entraide & Solidarité Musulmane Amana, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4540 Differdange, 105, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg F 8.764.

—
DISSOLUTION

Lors de l'Assemblée Générale du 27.08.2012 les membres du Conseil d'Administration ont décidé de dissoudre l'Association Entraide & Solidarité Musulmane Amana

L'Association ne possède aucun bien c'est pour cela il n'y aura pas d'affectation des biens.

Fait à Differdange, le 05.09.2012.

Signature.

Référence de publication: 2012114616/12.

(120153772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Reno-Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 31, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 155.372.

Par la présente, je soussignée Jürgen Thoennes,

Démissionne de mon poste de gérant Technique de la société Reno-Concept s.à r.l, avec effet au 1^{er} avril 2011.

Fait à Bettange-sur-Mess, le 1^{er} avril 2011.

Monsieur Jürgen Thoennes.

Référence de publication: 2012114618/10.

(120153738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Reno-Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 31, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 155.372.

Par la présente, je soussignée Ana Cristina Rodrigues de Brito, démissionne de mon poste de gérant administratif de la société Reno-Concept s.à r.l avec effet au 25 juillet 2012

Fait à Bettange-sur-Mess, le 25 juillet 2012.

Madame Ana Cristina Rodrigues de Brito.

Référence de publication: 2012114619/10.

(120153741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Red & Black Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2012115573/11.

(120155433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Mylan Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.313.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2018 du 15 octobre 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mylan Luxembourg 6 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012116019/14.

(120156561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

GE Real Estate Central European Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.909.800,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 58.514.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 27 juillet 2011 que:

- Monsieur Mathieu CUVILLIER a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 27 juillet 2011,
- Monsieur Pierre DECLA, demeurant professionnellement à Explora Business Center, Jupiter Building, Bucharova 2641/14, CZ-157 00 Prague 5, République Tchèque, a été nommé comme nouveau gérant de la société avec effet au 27 juillet 2011 pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012114625/16.

(120154437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

H.W.E. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8047 Strassen, 60, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 163.581.

Je vous prie de noter que je démissionne avec effet au 1^{er} septembre 2012 de mes fonctions d'administrateur de la société H.W.E. Luxembourg S.A..

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Maître Jean-Paul RIPPINGER.

Référence de publication: 2012114626/10.

(120154078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Love Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 169.523.

Il est pris acte de la nouvelle adresse de l'administrateur unique, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Fiduciaire ECCA, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 131.089, domiciliée dorénavant au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Il est également pris acte du changement d'adresse de Monsieur Guillaume BERNARD, représentant permanent de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, Fiduciaire ECCA, qui est dorénavant domicilié professionnellement au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012114627/15.

(120154212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.857.

Le rapport annuel au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Popso (Suisse) Investment Fund SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012116077/13.

(120156210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.
